IMPRIMER ENVOYER

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom du ou (des) requérant(s) _____

_____

Êtes-vous **propriétaire**? ☐oui ☐non

Si non, procuration? ☐oui ☐non

Adresse postale _____

_____

Numéro de téléphone (maison) (____) _____

Numéro de téléphone (bureau) (____) _____

Numéro de téléphone (cellulaire) (____) _____

Numéro de télécopieur (____) _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLCEMENT

Emplacement du projet si autre que l'adresse postale _____

Numéro(s) de lot(s) _____Rang _____Canton _____

Numéro du matricule _____

Est-ce un terrain riverain à un lac/ cours d'eau ou milieu humide? ☐oui ☐non

NATURE DE LA DEMANDE

Descriptions du projet et raison(s) de la demande de dérogation mineure :

.

.

DOCUMENTS RERQUIS

Assurer-vous que tous les documents et renseignements nécessaires accompagnent votre demande (cochez)

☐ Une procuration signée du propriétaire permettant au demandeur de faire une demande de permis en son nom;

☐ Le formulaire de demande dûment rempli;

☐ Marges de recul pour un bâtiemt déjà construit: fournir un plan de localisation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;

☐ Marges de recul pour un bâtiment projeté: fournir un plan d'implantation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;

☐ Paiement des frais de la demande (100,00$), en plus des frais de publication de l'avis. Ces frais d'étude et de pblication ne seront pas remboursés par la municipalité, et ce, quelle que soit sa décision;

☐ Tout autre document pertinent selon la demande.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

RAPPEL : LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

- Une dérogation ne peut porter sur un usage ou sur la densité d'occupation du sol;
- Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil doivent analyser toute demande de dérogation à la lumière des quatre (4) critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Par conséquence; une dérogation peut être accordée seulement :

  1. si l'application du règlement de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
  2. si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
  3. si elle respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
  4. si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction.

- Seul le Conseil municipal a toute la discrétion du caractère mineur ou majeur de la demande.

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Coût exigible (100$ en plus, des frais de publication) payé le _____

Reçu no : _____

Recommandation du CCU — No de résolution : _____

Décision du Conseil municipal — No de résolution : _____

☐ Refusée ☐ Acceptée